**Stagiaire MF1 (4 points) :**

1. Quelle est la durée maximale du stage en situation ? (1 point)

*Le stage en situation commence à la fin du stage initial et doit se faire dans un délai maximal de 3 ans (à la date de l’examen). Ce délai peut exceptionnellement être prolongé d’un an par le président de la CTR ayant délivré le livret pédagogique.*

1. Dans quelles conditions un stagiaire MF1 peut-il enseigner ? (2 point)

* *Le stagiaire MF1 (après son stage initial) est reconnu par le Code Du Sport comme E2. Ce statut n’est reconnu que durant la période de validité du livret pédagogique.*
* *Il a le droit d’enseigner dans l’espace 0-20m avec l’accord du président du club et sous la responsabilité d’un DP E3, sans la présence d’un E4 présent sur site. Il ne peut cependant pas :*
* *Délivrer les compétences des N1 et N2*
* *Certifier des plongées sur les carnets de plongée*
* *Exercer les fonctions de DP en milieu artificiel*
* *Les séances se déroulant à plus de 20 m ne peuvent se faire sans la présence du tuteur 2ème degré dans la palanquée.*

1. En tant que MF2, combien de stagiaires pouvez-vous suivre dans une séance et quelles sont les conditions de validation d’un module d’enseignement ? (1 point)

*Le MF2 peut être tuteur de 4 stagiaires MF1 au maximum au cours d’une même séance, dont deux stagiaires DE-JEPS au maximum.*

*Afin de garantir une unité pédagogique dans la formation le tuteur doit assister à un minimum de 4 séances de formation avec le stagiaire pour pouvoir les valider.*